



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE** 18 AVR. 2024  
**N°2024-044**

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-sept mars à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Adhésion de la Commune d'Ormesson-sur-Marne au SAF 94**

**Rapporteur** : M. DUVAUDIER

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

#### **Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**  
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :** M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), M. BOULAY (donne procuration à Mme MAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED) , M. LURIER, Mme MASOUDI-LAJNEF ( donne procuration à Mme KEITA-GASSAMA), M. TITOV ( donne procuration à Mme CAPORAL), M. SUDRE ( donne procuration à M. FAUTRE)

**Secrétaire de séance :** Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 48

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Economie  
Service des Affaires Foncières

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L.5211-18 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°3890, en date du 31 octobre 1996, autorisant la constitution du syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne ;

**Vu** la délibération du syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne n°2023-12 C, en date du 9 novembre 2023, acceptant l'adhésion de la Commune de d'Ormesson-sur-Marne ;

**Vu** la lettre en date du 16 janvier 2024 par laquelle le président du SAF94 a transmis à la Commune de Champigny-sur-Marne la délibération susvisée acceptant l'adhésion de la Commune d'Ormesson-sur-Marne au SAF 94 ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance du 20 mars 2024 ;

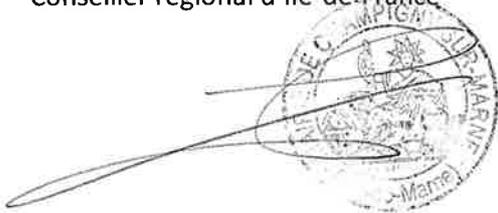
**Considérant ce qui suit :**

Suite à l'adhésion de la Commune d'Ormesson-sur-Marne acceptée par le conseil syndical du SAF 94, il convient que les communes membres dudit syndicat, dont la Commune de Champigny-sur-Marne, se prononcent sur cette adhésion.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE UNIQUE : EMET** un avis favorable à l'adhésion de la Commune d'Ormesson-sur-Marne au syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne, dénommé SAF 94.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ  
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **18 AVR. 2024**

Publication, le **18 AVR. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

